



Syndicat national de l'Education Physique de l'enseignement public (FSU)

septembre 2016

**Aux enseignant-e-s du supérieur
(STAPS, ESPE, SUAPS & GE)**

Bonjour à toutes et tous,

Nous avons reçu plusieurs questions de collègues à propos des fiches de service dans l'enseignement supérieur : **y a-t-il des maxima de service par semaine malgré l'annualisation ? peut-on m'imposer des heures sup ? que se passe-t-il si je suis en sous-service ?** Quelques rappels sur vos droits :

- Il vous faut signer un tableau prévisionnel des services pour l'année (tableau de service prévu par le décret statutaire de juin 1984), **le demander si vous ne l'avez pas eu**. Ce tableau sera la base de discussions ou de recours en cas de difficulté, dont celles concernant le déclenchement et le nombre des heures complémentaires (HC) ou éventuellement pour des services incomplets incombant à votre université.

- Nos conditions de services (heures de cours) sont certes annualisées et définies dans [le décret Lang de 1993](#) pour les statuts de second degré (384 heures TD). L'emploi du temps n'est donc pas forcément uniforme suivant les semaines et semestres mais « *Le service hebdomadaire d'enseignement assuré par les personnels visés par le présent décret ne doit toutefois pas être supérieur à quinze heures pour les professeurs agrégés de l'enseignement du second degré et à dix-huit heures pour les autres enseignants* » (alinéa dans article 3). Ceci est confirmé par [la circulaire sur les congés](#) dans l'enseignement supérieur d'avril 2012 (pages 8-9).

- Les heures sont comptées comme suit : 1h CM = 1h30, 1h TD et TP = 1h, 1 d'AS : 0,75 (voir article 2)

- Aucune HC ne peut être imposée.

- Et en cas de sous-service ? Il s'agit de maxima de service, donc un sous-service n'implique aucune baisse de rémunération (surtout s'il est de quelques heures) si la responsabilité en incombe à votre UFR ou service ou université (voir circulaire sur congés pages 8-9). Cependant, en cas de sous-service, il est impératif de poser le problème collectivement et de voir comment s'en approcher ou l'atteindre.

En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter. Bonne rentrée.

pascal.anger@snepsu.net

à venir

17-18 NOVEMBRE

Colloque EPS et réussite de tous
: [VOIR](#)

Courant JANVIER

Journées nationales du secteur sup. Nous vous tiendrons informés.

Publication dans l'année d'un bulletin spécial corpo en collaboration avec le SNESup

à consulter

[Notre site avec sa rubrique enseignement sup et secteurs \(STAPS, SUAPS-GE, ESPE,...\)](#)

sans oublier

Adhérez / réAdhérez en un clic :
[ICI](#)

à découvrir

[LA REVUE CONTREPIED](#)